

Motion interne n° 151, commission interparlementaire ...

Toutes les formes de violences nous interpellent. Cette perception se renforce proportionnellement quand elle est exercée sur une personne sans défense. Chaque main levée contre une personne est un acte barbare, un geste de trop, et, ce geste est d'autant plus incompréhensible et lâche quand il est commis contre les plus démunis et surtout les plus désarmés face à elle. Rien, vraiment rien ne peut justifier la violence vis-à-vis de personne et la règle de la tolérance zéro doit s'appliquer.

Le dernier féminicide, qui s'est déroulé il y a tous juste deux ans, a bouleversé l'ensemble de la population de notre canton. A ce stade il n'est pas nécessaire de se remémorer ce dont chacune et chacun garde en mémoire, tant nous avons été totalement bouleversés par ce tragique épisode. Quand un tel événement touche une région, c'est sa population en entier qui se sent concernée.

Cependant, au-delà des émotions que cet événement et tous les autres ont provoqué dans notre Canton, et bien conscientes et conscients également des souffrances, des interrogations et des attentes des familles en particulier et des proches, la motion sur laquelle nous devons débattre aujourd'hui nous oblige, tout en gardant ces affaires en mémoire, de les traiter sur le fond et avec toute la retenue requise face à ces situations.

Tout d'abord ici, il est prématuré de se prononcer ou de se positionner sur une affaire encore en cours ! Comment pouvons-nous, aujourd'hui, nous prononcer, nous élues, sur une affaire qui est encore en cours de traitement au sein des autorités judiciaires ? Comment pouvons-nous prétendre, nous législatifs, de créer une commission parlementaire sur une affaire qui fait toujours l'objet d'un recours ?

Attendre le classement de ce recours serait déjà à nos yeux la plus logique et la plus fondamentale des choses. Bien au-delà des émotions, nous nous devons également de nous porter garantes et garants de nos institutions, dont nous sommes nous-même l'un des trois pouvoirs ne l'oublions pas. La séparation de ces pouvoirs doit être respectée et chaque pouvoir doit pouvoir agir dans sa sphère de compétence qui lui est propre.

Mais surtout croire ou même penser que les membres d'une commission puissent accéder au dossier judiciaire est illusoire. Et encore, penser qu'une telle commission, composée de politiciennes et de politiciens puisse avoir un quelconque pouvoir l'est également, car elle n'apporterait en fait qu'une réponse politique. Penser que les membres d'une telle commission seraient meilleurs juges à la place des juges ne semble pas conforme ni correcte.

Cependant, si nous ne pourrions malheureusement jamais revenir en arrière, nous devons tout faire pour éviter que de tels crimes se reproduisent. Il est de notre devoir et ici aussi, de notre responsabilité, de donner les outils nécessaires aux instances judiciaires pour mettre un niveau minimal de risque sur ce genre d'affaires, quand bien même on le sait et bien malheureusement, le risque zéro n'existera jamais. Nous devons tirer ici les leçons de, non pas seulement de ce qui s'est produit cet automne de 2019 à Courfaivre, mais de l'ensemble des violences qui se déroulent

jour après jour dans notre pays. Si les féminicides sont malheureusement majoritaire, il ne faut oublier non plus que des enfants et des hommes tombent aussi dans ce cadre des violences domestiques et qu'aucun de ces actes ne doit être minimisé.

Le groupe socialiste refusera donc la motion de notre collègue Schaffter car même si elle donne le sentiment de répondre à une vraie problématique, elle en constitue une réponse inadéquate et peu opportune. C'est n'est pas cette commission qui améliorerait significativement la prise en charge des victimes. Par contre il peut s'engager ici qu'il soutiendra, comme il l'a toujours fait par le passé, toutes les mesures à venir permettant de lutter contre les violences domestiques. Poursuivre dans ce sens est aussi notre devoir de mémoire, pour ne pas oublier les victimes.

L'OFS rappelle que, sur une moyenne de 10 ans, une personne meurt toutes les deux semaines dans ce cadre

- *Une personne meurt toutes les deux semaines des conséquences de la violence domestique ; 25 personnes par an en moyenne, dont 4 enfants*
- *En outre, on enregistre une tentative d'homicide chaque semaine (50 personnes par an en moyenne).*
- *Durant cette période, 471 femmes (62,6 %), 191 hommes (25,4 %) et 90 enfants (12 %) ont été victimes d'homicides ou de tentatives d'homicide.*
- *249 homicides ont été commis. 74,7 % des victimes sont des femmes et filles et 25,3 % des hommes et garçons.*